

**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées du  
Bas-Saint-Laurent**

**États financiers  
au 31 mars 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Flux de trésorerie	9
Situation financière	10
Notes complémentaires	11 - 17
Annexe	18

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 3-A  
217, avenue Léonidas Sud  
Rimouski (Québec) G5L 2T5

T 418 722-4611

Aux membres de  
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (ci-après « l'Agence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme le mentionne la note 2, l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que la perte sur la cession d'immobilisations corporelles sont passés directement dans l'état de l'évolution de l'actif net sans être inscrits aux résultats, et les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net, ceci afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Si l'Agence avait comptabilisé les immobilisations corporelles, les actifs incorporels, la perte sur la cession d'immobilisations corporelles et l'amortissement conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, l'excédent des produits par rapport aux charges serait moindre d'un montant de 9 909 \$ (13 456 \$ en 2022). Nous avons exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- nous déterminons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Rimouski  
Le 22 juin 2023

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Contributions gouvernementales du Québec		
Programme régulier	7 679 435	7 037 600
Octroi de subvention	2 205 000	1 512 000
Démarche de mobilisation des propriétaires pour la récolte des bois	4 466	13 099
	<u>9 888 901</u>	<u>8 562 699</u>
Contributions gouvernementales du Canada		
Programme 2 milliards d'arbres	1 394 015	2 453 221
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	535 530	538 811
	<u>1 929 545</u>	<u>2 992 032</u>
Autres produits		
Contributions des industries - aménagement	1 105 119	1 321 767
Fondation de la faune du Québec	44 102	42 800
Intérêts - Octroi de subvention	86 329	32 539
Revenus de placements	42 004	11 452
Autres	11 131	4 313
	<u>1 288 685</u>	<u>1 412 871</u>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<u>13 107 131</u>	<u>12 967 602</u>

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Aide financière en aménagement		
Aide regroupée	10 770 205	10 133 379
Aide individuelle	1 309 346	1 783 241
	<u>12 079 551</u>	<u>11 916 620</u>
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances (annexe A)		
Activités de masse et de groupe	2 643	4 214
Aide financière destinée aux propriétaires	<u>12 082 194</u>	<u>11 920 834</u>
Activités de support à l'aménagement (annexe A)		
Multiressources	192 191	158 313
Partage en réseau de l'information	11 664	27 476
Comité éthique	12 173	8 189
Inventaire de défoliation de plantation	7 176	7 643
Inventaire de défoliation de jeunes peuplements naturels	8 071	8 525
Inventaire de peuplements - Issus EPC	17 786	15 884
PPMV 2e génération		520
PPMV 3e génération	36 473	22 317
Numérisation des friches demandées au reboisement	1 653	2 221
Support arrosage TBE SOPFIM	1 184	179
	<u>288 371</u>	<u>251 267</u>
Activités de fonctionnement (annexe A)		
Vérification opérationnelle	291 432	280 661
Coordination	359 781	329 759
	<u>651 213</u>	<u>610 420</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>13 021 778</u>	<u>12 782 521</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u>85 353</u>	<u>185 081</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Évolution de l'actif net**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

			2023	2022
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	54 145	682 985	737 130	565 505
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		85 353	85 353	185 081
Investissement en immobilisations corporelles et actifs incorporels	7 712		7 712	7 594
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(1 038)		(1 038)	
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	(16 583)		(16 583)	(21 050)
Solde à la fin	44 236	768 338	813 612	737 130

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	85 353	185 081
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et octroi de subvention reportée		
Comptes clients et autres créances	2 456 467	(2 284 502)
Frais payés d'avance	(711)	395
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	1 558 559	1 628 107
Apports reportés	706 662	(69 383)
Octroi de subvention reportée	<u>(2 205 000)</u>	<u>(1 512 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 601 330</u>	<u>(2 052 302)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépôts à terme - Octroi de subvention	2 183 227	(4 788 000)
Placement compte Avantage - Octroi de subvention		3 600 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>2 183 227</u>	<u>(1 188 000)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>4 784 557</b>	<b>(3 240 302)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>521 343</u>	<u>3 761 645</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>5 305 900</u>	<u>521 343</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	83 017	30 997
Placements temporaires	<u>5 222 883</u>	<u>490 346</u>
	<u>5 305 900</u>	<u>521 343</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Situation financière**

au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	83 017	30 997
Placements temporaires, 2,30 % à 3 %	5 222 883	490 346
Comptes clients et autres créances (note 3)	285 733	2 742 200
Frais payés d'avance	10 128	9 417
	<u>5 601 761</u>	<u>3 272 960</u>
Long terme		
Dépôts à terme - Octroi de subvention, 0,72 % à 1 %	2 604 773	4 788 000
Immobilisations corporelles (note 4)	23 336	24 287
Actifs incorporels (note 5)	20 900	29 858
	<u>8 250 770</u>	<u>8 115 105</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	4 148 534	2 589 975
Apports reportés (note 8)	706 662	
Octroi de subvention reportée (note 9)	1 449 000	2 205 000
	<u>6 304 196</u>	<u>4 794 975</u>
Long terme		
Octroi de subvention reportée (note 9)	1 134 000	2 583 000
	<u>7 438 196</u>	<u>7 377 975</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	44 236	54 145
Non affecté	768 338	682 985
	<u>812 574</u>	<u>737 130</u>
	<u>8 250 770</u>	<u>8 115 105</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

# **Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent**

## **Notes complémentaires**

au 31 mars 2023

---

### **1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Agence, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre IV de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'Agence sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait que l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels est passé directement à l'état de l'évolution de l'actif net, et que les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net en plus d'être inscrites à l'actif. L'Agence procède ainsi afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1, qui stipule que l'Agence ne peut effectuer de paiements ou assumer des obligations dont le coût est supérieur, dans un même exercice financier, aux sommes dont elle dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements doivent être effectués ou ces obligations assumées.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Agence doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Agence pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'Agence applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

##### *Contributions des industries*

Les produits de contributions des industries sont constatés à titre de produits lors de la réception de la déclaration des industries. À ce moment, il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que le prix de vente est déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2023

---

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Constatation des produits (suite)**

*Produits d'intérêts*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

**Actifs et passifs financiers**

*Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Agence, provenant d'opérations non conclues avec des apparentés, ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Agence qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate), sont évalués à la juste valeur, qui est dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'Agence provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur, et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés, sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

*Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Agence provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Agence détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Agence détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Agence est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements rachetables en tout temps sans pénalité.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2023

---

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Immobilisations corporelles et actifs incorporels**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Agence reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisitions des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

*Amortissement*

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et période</u>
Améliorations locatives	Linéaire	3 ans
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Dégressif	30 %

*Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

**Avantages sociaux futurs**

La part de l'employeur, dans le régime de retraite à cotisations déterminées afférente aux services courants, est portée aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations deviennent payables par l'employeur.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2023

**3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients - industriels	103 318	146 205
Contributions gouvernementales du Québec		
Fondation de la faune du Québec	32 400	26 900
Programme 2 milliards d'arbres		2 453 221
Contributions gouvernementales du Canada		
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	70 530	85 470
Intérêts courus	76 721	28 535
Taxes de vente à recevoir	2 764	1 869
	<u>285 733</u>	<u>2 742 200</u>

**4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	21 317	21 317		
Mobilier et agencements	36 328	27 693	8 635	3 285
Équipement informatique	91 910	77 209	14 701	21 002
	<u>149 555</u>	<u>126 219</u>	<u>23 336</u>	<u>24 287</u>

**5 - ACTIFS INCORPORELS**

	<u>2023</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciels	<u>54 456</u>	<u>33 556</u>	<u>20 900</u>

  

	<u>2022</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Logiciels	<u>54 456</u>	<u>24 598</u>	<u>29 858</u>

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2023

**6 - EMPRUNT BANCAIRE**

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 0,75 % (7,45 %; 3,45 % au 31 mars 2022) et est renégociable annuellement.

Les comptes clients et autres créances, ayant une valeur comptable nette de 285 781 \$, ainsi que l'universalité des biens sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire.

En vertu de la convention de crédit, l'Agence doit respecter une clause restrictive. Au 31 mars 2023, cette clause n'est pas respectée.

**7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 002 669	2 468 983
Salaires et vacances à payer	122 169	95 722
Charges sociales à payer	23 696	25 270
	<u>4 148 534</u>	<u>2 589 975</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 18 691 \$ au 31 mars 2023 (20 230 \$ au 31 mars 2022).

**8 - APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées, qui en vertu d'affectations d'origines externes, sont destinés à financer des projets spécifiques ainsi qu'à couvrir les charges du prochain exercice.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début		69 383
Montant encaissé	2 123 245	
Montant constaté aux résultats	(1 416 583)	(69 383)
Solde à la fin	<u>706 662</u>	

Les apports reportés sont séparés selon les projets spécifiques suivants :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fondation de la Faune du Québec - Ravage de cerf	7 323	
Fondation de la Faune du Québec - Milieu-humide	22 400	
Démarche de mobilisation des propriétaires pour la récolte des bois	2 435	
Programme 2 milliards d'arbres	674 504	
	<u>706 662</u>	

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Notes complémentaires  
au 31 mars 2023**

---

**9 - OCTROI DE SUBVENTION REPORTÉE**

L'octroi de subvention reportée représente des ressources non utilisées, qui en vertu d'affectations d'origines externes, sont destinées à soutenir et accroître la production de bois en forêt privée et limiter les pertes de matière ligneuse des aires affectées par la tordeuse des bourgeons d'épinette au cours des prochains exercices.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>4 788 000</b>	6 300 000
Montant constaté aux résultats	<b>(2 205 000)</b>	(1 512 000)
	<b>2 583 000</b>	4 788 000
Portion court terme	<b>1 449 000</b>	2 205 000
	<b>1 134 000</b>	2 583 000

**10 - RISQUES FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'Agence est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Agence a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, à l'exclusion des taxes de vente à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Agence.

**Risque de marché**

Les instruments financiers de l'Agence l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

*Risque de taux d'intérêt*

L'Agence est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Agence au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements temporaires et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux variable et exposent donc l'Agence à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêts.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'Agence est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Agence est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.



**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2023

---

**11 - ENGAGEMENT**

L'Agence s'est engagée, d'après un contrat de location échéant en décembre 2024, à verser une somme minimum de 49 710 \$ pour un local.

Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent 28 182 \$ en 2024 et à 21 528 \$ en 2025.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent**

**Annexe**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<b>ANNEXE</b>	
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>CHARGES PAR NATURE</b>		
Salaires et charges sociales	<b>773 586</b>	725 734
Assurances responsabilité	<b>9 371</b>	8 557
Communication	<b>1 725</b>	3 496
Entretien des locaux	<b>7 546</b>	7 213
Entretien et réparations de l'équipement informatique et des logiciels	<b>20 310</b>	14 541
Équipement de sécurité	<b>1 824</b>	1 911
Formation	<b>1 208</b>	482
Fournitures de bureau	<b>3 470</b>	4 182
Intérêts et frais bancaires	<b>2 812</b>	2 838
Frais de déplacement	<b>32 762</b>	25 969
Frais de réunion	<b>5 064</b>	3 027
Charges locatives	<b>32 704</b>	29 776
Matériel et location	<b>526</b>	1 619
Honoraires professionnels	<b>14 817</b>	9 119
Taxes et permis	<b>2 943</b>	1 898
Télécommunications	<b>11 527</b>	10 645
Travaux faune et forêt	<b>12 320</b>	7 300
Immobilisations corporelles et actifs incorporels acquis à même les produits	<b>7 712</b>	7 594
	<b>942 227</b>	865 901